



PREFET DE L'HERAULT

*Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer*  
SERVICE EAU et RISQUES

**Arrêté n° DDTM34-2014-07-04434**  
**portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du  
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Astien**

-----  
**Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,  
Préfet de l'Hérault,**

- VU le code de l'environnement et notamment l'article L212-4 ainsi que les articles R212-29 à 34;**
- VU l'arrêté Préfectoral n°2009-I-1752, du 17 juillet 2009 portant composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Astien, ainsi que les arrêtés modificatifs n°2011-12-01783 du 16 décembre 2011 et n°DDTM34-2012-01-01924 du 30 janvier 2012 ;**
- VU l'arrêté donnant délégation de signature du Préfet de Département à Madame Mireille JOURGET Ingénieur général des Ponts des Eaux et des Forêts, Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault ;**
- VU l'arrêté n°DDTM34-2013-04-03122 du 26 avril 2013 donnant sub-délégation de signature à Monsieur Eric MUTIN, pour le domaine environnement (milieux physiques : eau et milieux aquatiques, et les documents administratifs), en tant qu'adjoint au Chef du Service Eaux et Risques de la DDTM 34 ;**
- VU la délibération n° 36 en date du 16/04/2014 de la commune d'AGDE, désignant Madame SALGAS Véronique pour siéger à la CLE du SAGE Astien,**
- VU la délibération en date du 24/04/2014 de la commune de BEZIERS, désignant Monsieur ZENON Luc pour siéger à la CLE du SAGE Astien,**
- VU la délibération en date du 22/04/2014 de la commune BESSAN, désignant Monsieur GAUDY Cyril pour siéger à la CLE du SAGE Astien,**

- VU la délibération en date du 29/04/2014 de la commune de CERS, désignant Monsieur LE BOZEC Jean-Yves pour siéger à la CLE du SAGE Astien,**
- VU la délibération en date du 20/06/2014 de la commune de MARSEILLAN, désignant Madame SENEGA-SANCHEZ Stéphanie pour siéger à la CLE du SAGE Astien,**
- VU la délibération en date du 13/05/2014 de la commune de MEZE, désignant Monsieur BAEZA Thierry pour siéger à la CLE du SAGE Astien,**
- VU la délibération en date du 18/04/2014 de la commune de MONTBLANC, désignant Monsieur NOUGUIER Richard pour siéger à la CLE du SAGE Astien,**
- VU la délibération en date du 28/05/2014 de la commune de SERIGNAN, désignant Monsieur BALZA Jean-Pierre pour siéger à la CLE du SAGE Astien,**
- VU la délibération en date du 28/04/2014 de la commune de SERVIAN, désignant Monsieur MARTI Alain pour siéger à la CLE du SAGE Astien,**
- VU la délibération n° 2014/039 en date du 23/04/2014 de la commune de PORTIRAGNES, désignant Monsieur PIONCHON Frédéric pour siéger à la CLE du SAGE Astien,**
- VU la délibération en date du 15/04/2014 de la commune de VALRAS-PLAGE, désignant Monsieur NEUMANN Claude pour siéger à la CLE du SAGE Astien,**
- VU la délibération n° 14/041722 en date du 17/04/2014 de la commune de VENDRES, désignant Monsieur ROYO Michel pour siéger à la CLE du SAGE Astien,**
- VU la délibération n° 2014-04-15-3f en date du 15/04/2014 de la commune de VIAS, désignant Monsieur GARCIA Thomas pour siéger à la CLE du SAGE Astien :**
- VU la délibération n° 2014/43-10 en date du 17/06/2014 de la commune de VILLENEUVE-LES-BEZIERS, désignant Madame DESCALS-SOTO Ariane pour siéger à la CLE du SAGE Astien :**
- VU la délibération en date du 22/06//2014 de la Communauté d'Agglomération BEZIERS-MEDITERRANEE, désignant Monsieur THOMAS Christophe et Monsieur SUERE Serge pour siéger à la CLE du SAGE Astien :**
- VU la délibération en date du 22/05/2014 de la Communauté d'Agglomération HERAULT MEDITERRANEE, désignant Madame CHAUDOIR Gwendoline pour siéger à la CLE du SAGE Astien :**
- VU la délibération en date du 03/06/2014 du Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien, désignant Monsieur AURIOL Bernard pour siéger à la CLE du SAGE Astien :**



- Collège des usagers:

Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers Saint Pons	M. Jean-Guy AMAT
Chambre d'Agriculture de l'Hérault	M. Pierre COLIN
Fédération de l'Hôtellerie de plein air Languedoc Roussillon CLCV	Marie-France DURANCEL
	M. LAUTIER Jacky
Association Pour le Bassin de THAU (CPIE)	Thierry RAMAYE
	M. Christophe BRODU
Société Aquaforage (Pyrénées Orientales)	M. Jean MIAS
	M. Christophe MERCADIER
Société Sud Forage (Hérault)	
Fédération Départementale des caves coopératives	Arnaud LUPIA
	Melle Anne DUBOIS de MONTREYNAUD
Syndicat des Vignerons de l'Hérault vinifiant en Cave Particulière SAFER Languedoc Roussillon	NORA TABERKOKT

- Collège des services de l'État:

Monsieur le Préfet, représenté par la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault ou son représentant
M. le Préfet Coordonnateur de bassin, représenté par Mme la Directrice Régionale de l'Environnement l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon ou son représentant
Mme le Directeur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, ou son représentant
M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône- Méditerranée et Corse, ou son représentant

## **ARTICLE 2: AFFICHAGE ET PUBLICITE**

Le présent arrêté sera affiché dans les communes du périmètre.

Il sera publié sur le site Internet de la préfecture et au recueil des actes administratifs par la DDTM et sur le site internet gesteau : <http://www.gesteau.eaufrance.fr> par la structure de gestion.

### **ARTICLE 3: EXECUTION**

Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault,  
Les membres de la Commission Locale de l'Eau,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

### **ARTICLE 4: DELAIS ET VOIES DE RECOURS**

Le présent arrêté peut-être déféré au Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montpellier, le **16 JUIL. 2014**

La Directrice Départementale des Territoires et  
de la Mer de l'Hérault

Par délégation,  
L'Adjoint au Chef de Service Eau-Risques,

**Eric MUTIN**

